

## Demande de construction d'une nouvelle installation pour l'Armée du Salut Rapport sur ce qui a été dit – septembre 2017



Au 31 août, la Ville avait reçu au total 347 commentaires :

- 310 résidents se sont dits opposés et/ou ont exprimé des préoccupations
- Cinq (5) résidents ont soutenu le projet et 32 ont demandé un complément d'information ou ont souhaité être tenus au courant de l'évolution du dossier
- 334 noms ont été inscrits sur les pétitions d'opposition présentées, et un certain chevauchement des commentaires écrits a été observé

Le rapport est présenté en fonction des enjeux suivants :

1. Emplacement de l'installation, forme bâtie et programmation
2. Sécurité et répercussions sur le quartier
3. Transport
4. Zonage et contexte des politiques
5. Procédure suivie
6. Questions non liées à l'utilisation du sol

### Enjeu 1 : Emplacement de l'installation, forme bâtie et programmation

- L'emplacement n'est pas central à Ottawa
- L'emplacement se trouve dans un secteur où les tentations sont nombreuses pour les personnes toxicomanes
- L'emplacement représente un excellent choix et l'installation permettra d'offrir des services aux personnes dans le besoin
- Le refuge devrait rester à son emplacement actuel

- Le déplacement du refuge hors du secteur du marché et à Vanier est attendu depuis longtemps
- Il faudrait vendre le terrain du centre Booth afin de reconstruire une installation plus vaste à Vanier et aider ainsi beaucoup plus de gens
- L'installation est trop grande et le nombre de lits, 350, est trop élevé
- Les problèmes observés au centre Booth seront amplifiés avec une installation plus vaste
- Préférence pour les services décentralisés avec des installations plus petites
- Préoccupation entourant l'augmentation éventuelle du nombre de lits d'urgence dans l'installation
- Préférence pour le logement abordable ou supervisé
- L'aile ouest de l'aménagement est trop haute pour jouxter une zone R4
- Magnifique immeuble
- Les cours n'empêcheront pas le vagabondage des bénéficiaires dans le quartier
- Le tabac y sera interdit et donc les gens fumeront ailleurs
- Les ordures ne doivent pas être stockées à l'extérieur du bâtiment
- Manque de services destinés aux femmes, aux jeunes, aux autochtones, aux membres de la communauté LGBTQ, aux francophones et aux familles
- Le projet ne reflète pas la culture communautaire
- L'installation devrait proposer des programmes aux jeunes, aux personnes âgées, etc.
- Le logement à court terme ou d'urgence n'offre pas de solutions aux sans-abri
- Ce modèle de prestation de services est désuet et présente un faible taux de réussite
- Le manque de programmes de surveillance de consommation de drogue et d'alcool sur place signifie que la consommation se fera à l'extérieur
- L'association d'un centre de réadaptation et d'un refuge augmentera le risque d'échec pour les personnes qui tentent de se réhabiliter
- Ce projet fait double emploi de nombreux services déjà offerts à Vanier
- Il n'existe aucun précédent pour une telle installation
- Le rapport sur la conservation des arbres ne tient pas compte du point d'accès depuis Montfort
- Le rapport sur la viabilisation est fondé sur un concept désuet

## **Enjeu 2 : Sécurité et répercussions sur le quartier**

- Préoccupation entourant la hausse de trafic de stupéfiants, de cas de toxicomanie, de cambriolages, de mendicité et du nombre de sans-abri sur les propriétés privées
- Les études portant sur des projets similaires ont démontré une hausse des crimes violents
- Depuis l'annonce du projet, les incidents de nature criminelle ont augmenté

- Vanier connaît déjà des problèmes de criminalité, de bandes de rue, de drogue, d'incendies criminels, de pauvreté, de prostitution, de graffitis, de violence et de mendicité
- Le Centre Wabano crée déjà des situations de violence et de bruit nocturnes
- Les femmes, les personnes âgées et les enfants ne se sentiront pas en sécurité avec cette population composée exclusivement d'hommes
- Préoccupation entourant la proximité d'écoles primaires
- Le projet n'aborde pas la question de la sécurité en dehors de l'emplacement
- Le refuge comprend une clôture de périmètre sécurisée et un système de surveillance, mais ces dispositifs ne tiennent pas compte des résidents et représente un manque de respect envers eux
- Le projet devrait inclure un mur d'une hauteur de 8 à 10 pieds pour séparer l'installation des cours résidentielles contiguës, à des fins d'intimité et de sécurité
- Préoccupation entourant la perte de valeur des propriétés
- Préoccupation entourant l'augmentation du bruit, le nombre de véhicules d'urgence et la circulation
- Le nombre de visites à l'hôpital Montfort augmentera
- Le projet ne contribuera pas au bien-être financier, social et économique de la collectivité
- Le projet ne constitue pas une activité d'ancrage appropriée pour le chemin de Montréal
- Un ajout bienvenu dans le paysage de rue du chemin de Montréal
- Le projet aura une incidence négative sur les perspectives de réhabilitation des personnes bénéficiant déjà de services de soutien communautaire à Vanier
- Cette installation serait pratique pour les toxicomanes
- La Ville doit offrir ses services de la même manière dans tous les quartiers
- Ce projet accorderait la priorité à un quartier par rapport à un autre
- Vanier accueille sa part d'options de logement abordable
- Vanier sera encore plus stigmatisé par la criminalité, la pauvreté et la violence
- Le projet fera fuir les entreprises qui s'y trouvent et dissuadera les commerçants éventuels de s'y installer
- Cela n'a aucun sens d'implanter tous nos refuges pour sans-abri dans le marché et aux alentours, le quartier le plus en vue et le plus visité de la ville
- Cet aménagement encouragera encore plus la présence de prêteurs d'argent, de points de vente de marijuana, de consommateurs de drogue, de travailleuses et travailleurs du sexe, de réfugiés en plus grand nombre que la moyenne n'ayant pas encore une vie stable et davantage de logements locatifs
- Cette installation créerait une zone dense de pauvreté urbaine
- Certaines personnes flâneront et jetteront des débris sur le chemin de Montréal

### Enjeu 3 : Transport

- Le transport en commun sur le chemin de Montréal sera surchargé
- Les sans-abri ne prennent pas l'autobus

- Les rues latérales ne devraient pas être empruntées pour les livraisons commerciales
- Le chemin de Montréal est trop étroit pour tous ces nouveaux venus dans le secteur
- On observe déjà trop de circulation sur le chemin de Montréal
- Préoccupation entourant l'augmentation de la circulation sur Montfort
- De nouvelles places de stationnement devraient être aménagées, ou les gens devront garer leur véhicule dans les rues environnantes
- Pas assez de place pour offrir un accès depuis Montfort
- Préoccupation entourant le chargement sur Ste-Anne, où il n'y a pas de feux de circulation et où l'espace est réduit

#### Enjeu 4 : Zonage et contexte des politiques

- Le rapport de la Ville de 2008 aborde l'aménagement des refuges ailleurs que le long des rues principales traditionnelles et les répercussions négatives de ces installations
- Les refuges ne sont pas autorisés ou appropriés le long des rues principales traditionnelles
- Cela constituerait un précédent pour les autres rues principales traditionnelles
- Ce type de refuge n'a pas été proposé dans le Plan secondaire du chemin de Montréal
- L'emplacement proposé n'est pas compatible avec les utilisations commerciales du secteur
- Vanier compte déjà plus de quatre refuges
- L'installation proposée n'est pas compatible avec un concept de rue complète
- Ce projet n'est pas conforme aux objectifs de santé publique et de sécurité prévus par la *Loi sur l'aménagement du territoire* et le Plan officiel
- Ce projet n'est pas conforme au Plan de logement décennal d'Ottawa

#### Enjeu 5 : Procédure suivie

- C'est injuste que l'Armée du Salut travaille sur ce projet depuis sept ans et que les gens viennent juste de l'apprendre
- La Ville doit accepter les commentaires émis après le 27 juillet 2017
- Le vérificateur de la Ville devrait réaliser une vérification interne du projet et les vérificateurs provinciaux devraient également y porter leur attention
- Les documents préparés par l'Armée du Salut devraient être disponibles en français
- Il n'y a eu ni discussions publiques ni engagement de la collectivité
- Toronto a mis en place un processus d'engagement et de planification pour l'aménagement des refuges. La Ville devrait envisager la possibilité d'adopter une approche similaire
- Suggestions d'autres utilisations de l'emplacement
- Suggestions d'autres emplacements

- Préoccupation entourant l'emplacement et le format de la réunion portes ouvertes

#### **Enjeu 6 : Questions non liées à l'utilisation du sol**

- L'Armée du Salut a-t-elle consulté ses clients au sujet de l'emplacement?
- Un plan a-t-il été mis en place concernant la fin de la période de séjour autorisé des clients?
- Le refuge pourra-t-il autoriser la consommation de drogues et d'alcool sur place?
- Ottawa dispose d'un plan de suppression de l'itinérance en dix ans. Si la Ville atteint cet objectif, à quoi servira cette nouvelle installation?
- Une recherche a-t-elle été réalisée au sujet du taux de réussite de ce genre de grande installation centralisée? Y a-t-il des précédents?
- Si des hommes sont exclus du refuge parce qu'ils sont violents, ivres, agités ou parce qu'ils ont raté le couvre-feu, où iront-ils?
- Où ira la clientèle de l'Armée du Salut en journée?
- Quels équipements communautaires l'Armée du Salut peut-elle offrir?
- Combien de lits seront proposés?
- L'Armée du Salut peut-elle prouver que la majorité des bénéficiaires viendront de Vanier?
- La Ville et/ou l'Armée du Salut réaliseront-elles une analyse des risques et des répercussions pour les résidents et les entreprises de Vanier?
- Le magasin sera-t-il supprimé?
- Y aura-t-il un parc de stationnement souterrain?
- Quel est le mécanisme de financement de l'Armée du Salut?